

**LA VIE EN COMMUN : UNE
APPROPRIATION DE LA
MÉMOIRE
DES ALPES-MARITIMES
(XIX-XXIe siècles)**

Thierry COUZIN

L'élargissement de l'Union européenne à 24 membres en 2004 et les discussions portant sur l'adoption d'une Constitution relèvent des querelles sur le devenir de la Communauté. Le rejet, en mai 2005, du traité constitutionnel par la France a replacé la progression de l'Europe en termes problématiques. En ce qui nous concerne l'article I. 5 du projet stipulait que l'Union respecte le pouvoir national dans ses structures politiques propres, y compris d'après l'article I. 12 à propos des compétences dévolues aux autorités locales et régionales¹. Chaque Etat était donc renvoyé à ses propres contradictions sur la citoyenneté et la régionalisation dont la progression fait du maillage administratif un enjeu dans l'établissement de circonscriptions intermédiaires et de leurs contenus culturels et politiques.

Il est remarquable que cet événement qui rompt avec une histoire commencée dans l'espérance dès 1945 n'a pas provoqué de crise politique à l'échelle nationale. Après l'agitation électorale bien légitime la consécration proposée est passée à la trappe. Les Alpes-Maritimes semblent participer autant qu'ailleurs à la rapidité surprenante de cette amnésie. Il existe pourtant une équivoque qui saute aux yeux entre l'histoire qu'il partage en incluant la coupure exclusivement française entre époques moderne et contemporaine, à la fois manifestation et pédagogie d'une mémoire non seulement transmise dans les manuels scolaires², mais également par la reproduction de rituels fondateurs au seuil de la IIIe République³, et la récurrence d'une forme de rapport entre les souverainetés qui ne s'est imposé décisivement à l'Europe qu'en 1848, et dès lors accéléra sa diffusion⁴. Le caractère édifiant de cette dernière date a récemment fait l'objet chez nos voisins piémontais d'un enseignement à l'usage des plus jeunes⁵.

Le discours sur l'origine révolutionnaire de l'Etat moderne est pourtant à double tranchant en ce qu'il conte tout autant l'avènement de la nation que l'essor du capitalisme. Or, l'ultime aspect de ce dernier semble aujourd'hui se loger au cœur de l'accélération généralisée de l'information, avec certes ses périphéries mais aussi son rôle dans la consommation des ménages. Sans qu'il soit nécessaire d'y voir un effet de pouvoir, l'espace public est saturé par une communication dont la lecture a produit un champ de spécialisation⁶. La division du travail s'est enserrée dans les relations entre les êtres. Au plus proche de l'intime, dans la cellule familiale, l'ordre privé se défait difficilement de ces contraintes mondialistes. Jadis une conquête bourgeoise, l'individu responsable devant la loi perd ces repères civiques qui en outre garantissaient l'équilibre comptable de ses deniers⁷. Si l'utopie peut être autre chose qu'une légitimation des conduites collectives il reste à penser que la conscience de notre propre historicité est en soi libératoire.

Cette étude entend replacer dans les Alpes-Maritimes du temps présent une sélection a priori parmi ses héritages⁸ de ceux qui appartenant à la « longue durée » acquièrent une signification nouvelle au XIXe siècle inaugurant ainsi une temporalité qui reste ouverte en ce XXIe siècle. Ils comprirent le département dans des ensembles géographiques et culturels qui le dépassaient et néanmoins participèrent au cadre de son développement. Ces deux

¹ *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, Paris, 2005, pp. 9-10.

² Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe XVIII-XXe siècle*, Paris, 2001, pp. 240-242.

³ Maurice Agulhon, « Conflits et contradictions dans la France d'aujourd'hui », dans *Annales E.S.C.*, 1987, 3, pp. 595-610.

⁴ Carlo Carini, « Il pensiero politico dell'Ottocento (temi e ricerche) », dans *Il Pensiero Politico. Rivista di Storia delle Idee Politiche e Sociali*, 2003, 1, pp. 110-121.

⁵ Umberto Levra, « Introduzione », dans *Il Piemonte alle soglie del 1848*, Umberto Levra (a cura di), Congresso, Torino, 1999, pp. IX-XXXI.

⁶ Lucien Sféz, *Critique de la communication*, Paris, 1992, pp. 7-529.

⁷ Charles Morazé, *Les bourgeois conquérants. T.I : La montée en puissance 1780-1848*, Bruxelles, 1985, pp. 84-108.

⁸ Gilles Pécout, « Europe, que doit-on faire de ton histoire et de ta géographie ? », dans *Penser les frontières de l'Europe du XIXe au XXIe siècle*, Gilles Pécout (dir.), Paris, 2004, pp. 23-38.

ensembles qui en somme sous-tendent une réalité parfois imaginée demeurent pour n'avoir pu subsister politiquement des utopies dont la genèse informe l'avenir d'un espace régional dont la dimension fait l'objet de débats sur la légitimité de son découpage⁹.

• Ce bout de terre occitane

Antoine Rivarol publia en 1784 un « Discours sur l'universalité de la langue française » qui décrit celle-ci comme exprimant la simplification des deux versants de la civilisation réunis par la France où la langue d'oc devint le signe d'une altérité qui discréditait ses foyers par une appartenance à un monde perdu au XIII^e siècle¹⁰. Il ne le fut pas longtemps si l'on songe que l'expression *lenga d'oc* apparut à la fin du XIII^e siècle dans l'usage administratif du royaume de France¹¹ et par ailleurs que vers 1294 dans la « *Vita Nova* » Dante employait le terme de *lingua d'oco* pour désigner à la fois le provençal et les parlers italiens¹². A la différenciation régionale des usages aux XIV^e et XV^e siècles répondit l'emploi exclusif du français dans les actes officiels décidé par l'édit de Villers-Cotterêts en 1539 qui appuyait la généralisation de la part de l'autorité centrale¹³. Il s'agissait en effet d'un processus engagé dans la France d'oïl dès les XIII^e et XIV^e siècles tendant au remplacement du latin par le français et justifié par la volonté de resserrer les relations entre les agents du pouvoir gardien du savoir scolastique et les locuteurs d'une langue maternelle dont l'emploi acquit ainsi le statut oral d'un art dont la transcription apparaissait comme la mieux adaptée à la rédaction de coutumiers¹⁴.

Le maintien de l'écrit en provençal dans les actes privés, ainsi de la comptabilité d'un médecin au début du XVI^e siècle à Vence¹⁵ dans le ressort du parlement d'Aix-en-Provence, trouvait lui aussi sa place dans le cadre d'un pays d'états¹⁶ qui convenait bien à l'intégration « composite » de la monarchie¹⁷. L'emploi du provençal est d'autant plus intéressant que s'appliquant à un langage de spécialiste l'expérience dont le texte faisait preuve devait demeurer dans un ensemble de relations prévisibles à l'abri d'un ordre non discuté¹⁸. A ce propos le testament, assurance pour l'au-delà et de la fortune acquise ici-bas, devient à partir du XVI^e siècle de moins en moins rédigé par les prêtres. Ceux-ci n'en restent pas moins chargés des sépultures et prélèvent une partie du patrimoine destiné aux héritiers en plus des donations pieuses¹⁹. Il n'est par sûr que jusque là la langue savante ait primé sur la langue vulgaire. Dès 1484 en effet le texte en niçois des Statuts de la Chapelle de la Miséricorde prévoyait pour ceux qui souhaitaient entrer dans la confraternité de décliner si leur langage

⁹ Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1980, 35, pp. 63-72.

¹⁰ Robert Laffont, « Le « Midi » des troubadours. Histoire d'un texte », dans *Romantisme*, 1982, 35.

¹¹ Philippe Martel, « La langue d'oc au Moyen Age », dans *Bulletin de l'Institut Occitan*, 1998, 8.

¹² Dante Alighieri, *Vita Nova*, Milano, 1999, p.136.

¹³ Philippe Gardy, Philippe Martel, « L'occitan, du XVI^e siècle à la Révolution », dans *Bulletin de l'Institut Occitan*, 1998, 9.

¹⁴ Serge Lusignan, « Le français et le latin aux XIII^e-XIV^e siècles : pratique des langues et pensée linguistique », dans *Annales E.S.C.*, 1987, 4, pp. 955-967.

¹⁵ André Compan, « Le livre de raison de Jorgi Senhoret », dans *Recherches Régionales*, 2005, 178, pp. 1-5.

¹⁶ André Burguière, Jacques Revel (dir.), *Histoire de la France. La longue durée de l'Etat*, Paris, 2000, pp. 201-205.

¹⁷ J. H. Elliot, « A Europe of composite monarchies », dans *Past and Present*, 1992, 137, pp. 50-51.

¹⁸ José Gentil Da Silva, *Lexique, temps, histoire. Etude méthodologique de la matière historique sur Utopia : les actes du notaire-chancelier des foires de changes à Bisenzone Giovanni Battista Aliprandi 1625-1635*, Thèse dactylographiée, Paris, 1970, pp. 174-177.

¹⁹ Philippe Ariès, *L'homme devant la mort. I. Le temps des gisants*, Paris, 1977, pp. 187-192 et 195-197.

était d'oc ou pas²⁰. Le latin étant l'une des trois langues de la Bible, le bilinguisme des pénitents était en ce cas une exigence apostolique.

C'est avec le fil de cette histoire qu'Auguste Carlone renouait en prétendant en 1861 qu'à la suite du transfert à Turin de la Cour des Savoie et de la décision d'imposer l'italien dans les actes officiels en 1561 on vit apparaître dans les documents à Nice le terme *forestiere* pour désigner les Piémontais²¹. Quoiqu'il en soit il est certain que le niçois demeurait dans les actes privés comme en témoigne un acte de notarié d'Honoré Baudoin de 1545 faisant l'inventaire du mobilier d'une maison à un usage locatif probablement destinée à l'ouverture d'une auberge²². Mieux encore il apparaît comme un langage d'affaires à propos du transport d'une cargaison de marchandises de Nice aux îles Canaries avec escales à Marseille et Aigues-Mortes pour y charger du sucre à destination de Venise dont le notaire Debassis avait enregistré le montant et l'échelonnement de la transaction en 1508²³. Encore en 1598 la *nazione* des commerçants niçois dont le fonctionnement était réglé par la municipalité restait présente à Marseille et Alicante²⁴. Dans le dernier tiers du XIXe siècle s'affirme un combat pour retrouver une orthographe primitive de la langue niçoise débarrassée de ses influences étrangères afin de constater son antique origine et sa glorieuse parenté qu'à la suite des travaux de philologues Emile Littré a rendu à la langue d'oc. C'était désormais dans les montagnes qu'il fallait en chercher les traces puisque son conservatoire vivant avait déserté la ville avec sa population brassée²⁵. Au vrai ces interrogations sur la pureté originelle d'un idiome faisaient écho à la quête d'un critère de civilisation capable de situer le travail de l'homme dans son environnement d'après Babel²⁶.

Sans prétendre à séparer le bon grain de l'ivraie il est donc nécessaire de replacer les transformations internes des langues dans la géopolitique de leur époque. L'apparition de l'imprimerie va au XVIe siècle déterminer deux évolutions. D'une part le développement des langues vernaculaires au détriment du latin, d'autre part la réduction de l'écart entre la prononciation et la graphie. La fixation de l'orthographe et la floraison de grammaires vinrent établir des règles définitives qui favorisèrent les langues des Etats face à des idiomes qui furent dès lors relégués au rang de dialectes²⁷. La reconnaissance du socle primordial des parlers d'oc dans l'existence d'un vieux fonds néolithique de diffusion méditerranéen vers 6000 avant notre ère distingue le pouvoir de nommer de sa matérialité²⁸. D'une certaine manière la réalité et sa représentation vont trouver une assise scientifique nouvelle avec l'extension de l'appropriation publique du patrimoine sous Napoléon Bonaparte²⁹. Ce faisant c'est l'inscription des peuples dans un territoire qui devint originaire et, par conséquent, enracina la grille de questionnement du Siècle des nationalités dans une équivoque quant à la formation de minorités indéfiniment revendicatrices³⁰. Quoique porté à rapprocher l'homme du Midi de l'Afrique, Jules Michelet sut pourtant concilier langue et territoire en personnifiant

²⁰ Giuseppe Brès, *Considerazioni sul dialetto nizzardo. Suggestione per la sua riforma. Documenti inediti del XVI secolo*, Nizza, 1906, p. 19.

²¹ Thierry Couzin, « La pensée d'Auguste Carlone : de l'engagement politique à la réflexion historique sur le comté de Nice », dans *Recherches Régionales*, 2005, 178, pp. 35-39.

²² Giuseppe Brès, op. cit. pp. 58-60.

²³ *Ibid.*, pp. 46-48.

²⁴ Giuseppe Brès, *Note d'archivio*, Nizza, 1919.

²⁵ A. L. Sardou, *L'idiome niçois. Ses origines, son passé, son état présent*, Nice, 1877, pp. 10 et 59-60.

²⁶ Georges Steiner, *Après Babel. Pour une poétique du dire et de la traduction*, Paris, 1998, pp. 91-165.

²⁷ Lucien Febvre, Henri-Jean Martin, *L'apparition du livre*, Paris, 1971, pp. 439-455.

²⁸ Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire de France des régions. La périphérie française des origines à nos jours*, Paris, 2005, pp. 272-353.

²⁹ Monica Preti Hamard, « Le patrimoine italien entre exigences municipales et nationales. Aspects du collectionnisme dans le royaume d'Italie », dans *Napoléon et l'Europe*, Jean-Clément Martin (dir.), Colloque, Rennes, 2002, pp. 125-136.

³⁰ Etienne Balibar, Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, 1997, pp. 95-116.

la France comme organisme doté d'un esprit naturellement propre à élever le particulier vers l'universel³¹.

Avec la Révolution française va rejaillir l'idée de la langue commune. La nature est d'abord son repère. Mais la force évocatrice des droits opère une translation vers celle du peuple dans le texte provençal de 1792 du «Manuel du Laboureur et de l'artisan»³². Avec la nécessité de porter la guerre aux frontières ces opportunités vont s'effacer au bénéfice du seul français. Le rapport Barère au Comité de salut public le 29 janvier 1793 donna une assise législative à cet esprit exclusif de facture missionnaire de la régénération politique³³. De son exil à Lausanne Joseph de Maistre voyait plus en amont dans la langue et l'esprit de prosélytisme le génie propre d'une France gallicane détentrice par Bossuet interposé des lettres classiques³⁴. C'est donc en négatif qu'apparut le discours certes nostalgique mais plus décisivement patrimonial sur les bienfaits des patois. D'abord freiné par le 1^{er} âge libéral le mouvement de résurgence de l'occitan ne fut lancé qu'avec le Romantisme³⁵. A Nice cependant c'est dès la Restauration que se développèrent des expressions littéraires en dialecte avec la *Némaïda* de Joseph-Rosalinde Rancher en 1823.

Aujourd'hui, alors que la transmission familiale s'est considérablement restreinte, les timides avancées au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur et la floraison de créations artistiques suscitent les espoirs des partisans du pluralisme culturel. Reste que l'espace concerné demeure pour le moins mal différencié. Le consensus français sur l'identification de la langue à la nation prend une dimension autre avec les propositions de l'Union européenne. Le traité constitutionnel prévoyait ainsi par l'article III. 433 que le Conseil adopte à l'unanimité un règlement européen fixant le régime linguistique des institutions de l'Union, sans préjuger du statut de la Cour de justice³⁶. Cette dernière supervisant l'harmonie institutionnelle ne stipulant rien sur le plan linguistique laisse par conséquent sur ce plan la diversité des situations propres à chaque Etat avoir force de loi. En réinvestissant ce débat avec leur expérience plusieurs fois séculaire de la problématique de l'altérité dans l'unité la chance des parlers d'oc est peut-être précisément d'avoir été des langues sans Etat³⁷. Il est intéressant de souligner que non seulement par l'emploi éventuel d'un dialecte apparenté à l'occitan mais du point de vue de l'équilibre administratif atteint depuis la fin du second conflit mondial entre la langue française et la langue italienne le Val d'Aoste peut proposer une problématique utile au pays niçois³⁸.

• Un pays savoisien

Les Alpes tombent dans la mer sur les rivages de Nice. Cette observation est moins naturaliste qu'elle n'y paraît. En effet le milieu géographique a pu acquérir un caractère politique puisque c'est la production historique du XIXe siècle qui inaugura le regard centraliste de la montagne vis-à-vis du littoral. La représentation cartographique y désignait au Nord un espace à atteindre au prix d'un indéniable effort dont on se plaisait à montrer qu'il

³¹ Hervé Terral, « L'homme du Midi et l'homme du nord : la question nationale chez Jules Michelet », dans *Les Suds. Construction et déconstruction d'un espace national*, Claudine Vassas (dir.), Paris, 2005, pp. 113-119.

³² Jacques Guilhaumou, *La langue politique et la Révolution française. De l'événement à la raison linguistique*, Paris, 1989, pp. 174-181.

³³ *Archives parlementaires. Recueil complet des débats législatifs et politiques des Chambres françaises de 1787 à 1860*, T. LXXXIII, pp. 713-717.

³⁴ Joseph de Maistre, *Considérations sur la France*, Paris, 1858, pp. 29-30.

³⁵ Claire Torreilles, « Première moitié du XIXe siècle », dans *Bulletin de l'Institut Occitan*, 1998, 12.

³⁶ *Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, op. cit., p. 80.

³⁷ Mark Logue, « Langues en marge : l'exemple occitan », dans *La Marge*, 1997.

³⁸ Gaston Tuauillon, « L'histoire des langues des vallées franco-italiennes. Se comprendre entre voisins. Le cas de la frontière franco-italienne », dans *Actes de l'Université d'été d'Annecy*, Annecy, 1996.

était le fruit d'un presque isolement depuis la seconde moitié du XVI^e siècle. Les activités touristiques du second XX^e siècle veulent désormais splendide ce seul réceptacle des vraies valeurs attachées à l'antique Maison de Savoie³⁹. Le cloisonnement des Etats de Savoie renvoyait ainsi à des entités régionales originaires qui attendirent le second XIX^e siècle pour renaître. En somme le destin de ces pays fut scellé par le processus d'unification qui aboutissait ainsi légitimement à sa désagrégation territoriale. Le sentiment de la rupture se déroulait dans le cadre d'une mémoire longue en quête de bornage du temps qui nouait la perte des racines à l'effacement de l'originel⁴⁰. Fuyant comme il se doit le temps faisait ainsi l'objet d'une recréation⁴¹ afin de masquer l'existence d'un Etat qui débuta sa différenciation dès le XIII^e siècle⁴² et entendit couronner une centralisation pluriséculaire par l'obtention d'institutions représentatives entre 1847 et 1849⁴³.

En inventant au XVII^e siècle le mot de dédition comme pacte volontairement consenti entre le comte Amédée VII et les citoyens, Honoré Pastorelli et Pierre Gioffredo démontraient l'adhésion volontaire des Niçois à l'espace politique⁴⁴ dont la longue errance laissait transparaître une conception sans limites de son exercice au symbolisme volontiers exubérant⁴⁵ duquel le Piémont lui-même ne se différençia que tardivement entre les XIII^e et XV^e siècles⁴⁶. Bien plus tard, en pleine Révolution de 1848, la chancellerie royale inventa pour distinguer la terre-ferme de l'île dont le royaume était l'éponyme l'expression Sardaigne et Continent⁴⁷. Or la mémoire étant essentiellement topographique⁴⁸ on peut considérer que dans les Alpes-Maritimes à partir de 1792 s'opposèrent deux conceptions du monde : les choix de la toponymie urbaine en témoignent⁴⁹. Avec l'appropriation des marqueurs de l'identité territoriale⁵⁰ cette dichotomie a été plurielle dans sa réception comme l'indiquent les arrangements avec les doctrines dont fit preuve la notabilité⁵¹.

La fixation récente de la frontière franco-italienne en 1947 n'a pas permis de construire une « frontière-contact » capable de réactiver la coopération dont le cadre de l'eurorégion apparaît réaliste au regard de l'exemple de la frontière alsacienne aménagée dès 1963. L'expérience de six siècles de souveraineté commune peut servir à promouvoir le départ timide depuis 1982 de la Communauté de travail des Alpes occidentales réunissant 8 régions appartenant aux ensembles français, italiens et suisses⁵². Cela suppose cependant une

³⁹ Bruno Berthier, « Nice : *terra incognita* », dans *Du comté de Nice aux Alpes-Maritimes. Les représentations d'un espace politique et culturel dans l'histoire*, Colloque, Nice, 2000, pp. 103-119.

⁴⁰ Hervé Glevarec, « Le nouveau régime d'historicité porté par les Associations du patrimoine », dans *Usages politiques de l'Histoire dans la France contemporaine des années 70 à nos jours*, Colloque, Paris, 2003.

⁴¹ Eric J. Hobsbawm, Terence Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge, 1983, pp. 1-14.

⁴² Mario Chiaudono, *Il più antico rotolo di rendiconti della finanza sabauda*, Casale, 1930.

⁴³ Thierry Couzin, *Originalité en politique : le cas du Piémont dans la naissance de l'Italie (1831-1848). Gouverner le royaume de Sardaigne à l'époque de Charles-Albert*, Zürich, 2001, pp. 190-193.

⁴⁴ Laurent Ripart, « La dédition de Nice à la Maison de Savoie. Analyse critique d'un concept historiographique », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2001, 62.

⁴⁵ Johan Huizinga, *L'automne du Moyen Age*, Paris, 1975, pp. 211-223.

⁴⁶ Alessandro Barbero, *Il ducato di Savoia. Amministrazione e corte di uno Stato franco-italiano*, Bari, 2002, pp. 3-42.

⁴⁷ Thierry Couzin, *Originalité en politique, op. cit.*, pp. 39-40.

⁴⁸ Jacques Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, 1988, pp. 105-107.

⁴⁹ Jean-Baptiste Pisano, « Le pouvoir dans l'espace. Les représentations de l'identité révolutionnaire à Nice », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2003, 66.

⁵⁰ Yves Rinaudo, « Un équilibre méditerranéen : le pouvoir local entre l'Etat et le territoire », dans *Etudes Rurales*, 1986, 101-102, pp. 203-204.

⁵¹ Thierry Couzin, « Le renouvellement d'une identité de frontière. Les effets des bouleversements internationaux sur la notabilité dans le comté de Nice : 1792, 1848, 1870 », dans *Les crises dans l'histoire des Alpes-Maritimes*, Colloque, Nice, 2006, (à paraître).

⁵² Gérard-François Dumont, Anselm Zurfluh (ed.), *L'arc alpin. Histoire et géopolitique d'un espace européen*, Zürich, 1998, pp. 79-92.

convergence de vue sur la notion de région. Celle-ci se heurte d'une part à des particularités institutionnelles. Outre les cantons helvétiques, le Val d'Aoste bénéficie d'un statut autonome tandis que les deux départements savoyards et les Alpes-Maritimes sont dispersés dans des ensembles distincts dont les pôles sont respectivement Lyon et Marseille. D'autre part la République s'inquiète du poids économique des régions en France dont témoignent les statistiques de l'INSEE. A propos du PIB celles de 2002 comptaient la région Rhône-Alpes au second rang tant en valeur absolue que suivant le produit par habitant, tandis que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur arrivait au troisième rang pour le PIB et au sixième quant au produit par habitant sur 26 régions, soit une différence qui s'explique par l'importance du nombre d'inactifs dans la population globale. Ce soucis de ne pas institutionnaliser une sorte de club des plus riches est partagé par l'Italie face au problème posé par les revendications régionalistes de la Ligue du Nord⁵³.

La confrontation de l'évolution du volume des lois dans le royaume de Sardaigne entre 1831 et 1848 et des indicateurs économiques variés a montré comment l'Etat savoisien s'efforça par la réglementation de maîtriser les rythmes propres de l'expansion capitaliste jusque vers les années 1844-45. Il exista de fait un effet d'amplification entre la croissance économique et l'étatisation jusqu'à l'explosion de la révolution de 1848⁵⁴. Déjà en 1762 Jean-Jacques Rousseau en s'attendant à illustrer les formes de la volonté générale pouvait écrire : « C'est précisément parce que la force des choses tend toujours à détruire l'égalité que la force de la législation doit toujours tendre à la maintenir. (...). Ce qui rend la constitution d'un Etat véritablement solide et durable, c'est quand les convenances sont tellement observées que les rapports naturels et les lois tombent toujours de concert sur les mêmes points, et que celles-ci ne font, pour ainsi dire, qu'assurer, accompagner, rectifier les autres »⁵⁵. Dans le cadre de l'Etat savoisien l'expérience du caractère ténu des relations interrégionales nécessita l'emploi d'outils juridiques appropriés qui induisirent une hiérarchie des sources avant de développer à la faveur du retour du droit napoléonien à la Restauration un champ de spécialisation autonomisé⁵⁶. Les instances politiques délimitent ainsi un rapport entre le centre et les périphéries à géométrie variable dans l'espace comme dans le temps. La circonscription administrative suit ou construit de tels lieux que l'on peut appeler de mémoire, en vérité un feuilletage de superpositions successives. Quant à la dimension temporelle, s'il reste à comprendre la dynamique des phases de flux et reflux des communautés politiques qui font parfois douter de la consistance de la flèche on peut tout de même suivre ce qu'écrivait Giambattista Vico en 1744 et constater que nous avons affaire à un cumul suivant lequel les résidus du monde perdu coexistent avec le surgissement d'événements nouveaux⁵⁷.

Observer la France du point de vue de l'un de ses confins permet de renverser la perspective en retrouvant dans l'histoire de ses marches la genèse de l'hexagone⁵⁸. La périphérie éclaire le centre et l'Europe explique la France. Les provinces occidentales romaines séparées de l'au-delà du Rhin barbare par le *limes* connurent une évolution importante à partir de la fin du IIe siècle. La militarisation par la concession de terres aux soldats s'accompagna d'une association des peuples germaniques à l'armée impériale. Ce

⁵³ Claudio Magris, « Devolution », termine che mira a sfasciare l'Italia », dans *Corriere della Sera*, 18 ottobre 2005, pp. 1 et 42.

⁵⁴ Thierry Couzin, *Originalité en politique*, op. cit., p.65.

⁵⁵ Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Paris, 1966, pp. 88-90.

⁵⁶ Carlo Montanari, Isidoro Soffietti, *Problemi relative alle fonti del diritto negli Stati sabaudi (secoli XV-XIX)*, Torino, 1988.

⁵⁷ Giambattista Vico, *Principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations*, Paris, 2001, pp. 6-38 et 505-530.

⁵⁸ Bruno Berthier, « La valorisation du patrimoine monumental révélateur d'une souveraineté transfrontalière oubliée, ou petit catalogue des ambiguïté de l'exemple savoyard », dans *Les Suds. Construction et déconstruction d'un espace national*, op. cit., pp. 149-175.

double mouvement provoqua une collusion des élites qui favorisa la levée d'un impôt régulier particulièrement à partir du III^{ème} siècle. Comptés parmi les peuples *foederati* les Francs s'étaient infiltrés vers l'intérieur de la Gaule à la faveur de la désintégration de l'Empire. Appuyé sur l'aristocratie gallo-romaine, Clovis règne en 482 sur ce qui prend alors le nom de *regnum Francorum*⁵⁹. Or, la valorisation d'un passé administratif pré-national renvoie à la pénétration du projet républicain dans les régions frontalières⁶⁰. A Nice la participation des notables locaux en 1792 favorisa l'assimilation au corps municipal d'éléments distincts par leur lieu de naissance dont le critère pour l'occupation d'un poste d'édile avait été abandonné⁶¹. L'expansion méditerranéenne de Rome a imposé des rapports avec les peuples soumis sur un modèle unique. Le *foedus* signifiait ainsi l'entrée dans la *fides* romaine. Cette vision contredisait éventuellement la compréhension des traités que pouvait avoir l'étranger. Au II^e siècle av. J.C. les Grecs entendirent plutôt ceux-ci en termes de participation à une *koiné*⁶².

La France qui a refusé le traité constitutionnel en mai 2005 demeure à la fois un isthme de l'Europe⁶³ et une terre d'immigration en termes de force de travail⁶⁴. Que celle-ci fut d'abord italienne dans les Alpes-Maritimes dès le second XIX^e siècle pose à cet égard plutôt problème dans la mesure où s'y développa la forme méditerranéenne d'un cosmopolitisme favorisant la coexistence des groupes dans un espace segmentaire dont la création d'une marge de Monaco, l'agglomération de Beausoleil en 1904, constitue un bel exemple⁶⁵. L'Europe d'aujourd'hui s'est dotée depuis 1992 d'un Comité de régions devant examiner les questions transfrontalières et dont le caractère consultatif fut maintenu par l'art. III-386 du traité de 2005⁶⁶. Or il faut bien constater que la coopération entre Etats prend parfois une tournure internationale suivant le phénomène de la métropolisation⁶⁷ : ainsi de Barcelone quels que soient les liens avec le Roussillon⁶⁸.

En fin de compte tant le célibat dans les pays sans cités⁶⁹ que l'autorité parentale dans les zones où primait le contrat de mariage⁷⁰ témoignent de comportements familiaux pour lesquels l'augmentation de la taille des ménages était un ajustement au surcoût du développement, soit un indice plus ou moins tardif de l'échange inégal. Tandis que les populations maralpines avaient dû faire face au cours du XVIII^e siècle de 1705 à 1713 et de 1744 à 1748 à un calamiteux passage des armées provoquant crises de subsistances, chute

⁵⁹ Patrick J. Geary, *Naissance de la France. Le monde mérovingien*, Paris, 1989, pp. 28-55.

⁶⁰ Thierry Couzin, « La place des régions frontalières dans l'Europe. Le cas du pays niçois de 1792 à nos jours », dans *Recherches Régionales*, 2005, 179, pp. 37-52.

⁶¹ Thierry Couzin, « Le renouvellement d'une identité de frontière », dans *Les crises dans l'histoire des Alpes-Maritimes*, op. cit.

⁶² Claude Nicolet, *Rome et la conquête du monde méditerranéen. T. 2. Genèse d'un empire*, Paris, 1991, pp. 890-894.

⁶³ Fernand Braudel, *L'identité de la France. Vol. I : Espace et Histoire*, Paris, 1986, pp. 239-271.

⁶⁴ Fernand Braudel, *L'identité de la France. Vol. II : Les hommes et les choses*, Paris, 1986, pp. 185-200.

⁶⁵ Laurent Delpiano, « Beausoleil cité cosmopolite 1880-1930 », dans *Recherches Régionales*, 2005, 178, pp. 41-60 ; Yvan Gastaud, « Monaco, Beausoleil face à l'immigration italienne (1860-1930) », dans *Recherches Régionales*, 2005, 179, pp. 81-88.

⁶⁶ *Traité établissant une constitution pour l'Europe*, op. cit., pp. 73-74.

⁶⁷ Robert Escallier, « Le cosmopolitisme méditerranéen. Réflexions et interrogations », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2003, 67.

⁶⁸ Bruno Vayssière, « Les frontières sont-elles solubles dans l'Europe ? Le cas franco-espagnol », dans *Bulletin du Mirehc*, 2003, 7.

⁶⁹ Hélène Viallet, « Notes de lecture. Martin Körner, François Walter (ed.), Quand la montagne aussi a une histoire, mélanges offerts à Jean-François Bergier, Berne, Stuttgart, Vienne, 1996, 480 pages », dans *Bulletin de l'Ecole des Chartes*, 1998, 156, pp. 285-288.

⁷⁰ Hervé Le Bras, Emmanuel Todd, *L'invention de la France. Atlas anthropologique et politique*, Paris, 1981, pp. 132-135.

démographique et hausse des migrations saisonnières⁷¹, la pénurie des années 1846-47 fut suivie d'une guerre en 1848 qui favorisa l'Etat⁷². Désormais national son indétermination fut une source d'inquiétudes supplémentaires jusqu'en 1860⁷³.

Laissons pour finir le dernier silence aux femmes : famines, guerres, traumatismes sont des facteurs de stérilités temporaires⁷⁴. Depuis le chute de l'empire romain sur l'extrême fragmentation politique s'est développée en Europe une espèce d'instinct des singularités à réduire les autres à soi-même, de prendre une partie pour le tout, dans une agressivité qui atteint son paroxysme lors de la guerre civile généralisée entre 1914 et 1945⁷⁵. A la faveur de la paix d'une soixantaine d'années en Europe occidentale il en va de la qualité de la vie que de rester attentif aux opportunités de l'avenir quant aux entités réduites et à leur évolution⁷⁶. L'Histoire enseignant plutôt que le patrimoine immatériel rapproche les mémoires des uns et des autres⁷⁷, peut-être les voies de l'art dans les Alpes-Maritimes ont-elles déjà montré l'exemple⁷⁸.

⁷¹ Henri Costamagna, « Les guerres et leurs conséquences dans le comté de Nice au XVIIIe siècle », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 1973, 6, pp. 72-93.

⁷² Thierry Couzin, *Originalité en politique*, op. cit., pp. 60-64.

⁷³ Hubert Heyries, *Les militaires savoyards et niçois entre deux patries 1848-1871. Approche d'histoire militaire comparée : armée française, armée piémontaise, armée italienne*, Montpellier, 2001, pp. 167-306.

⁷⁴ Emmanuel Le Roy Ladurie, « Homme-animal, nature-culture. Les problèmes de l'équilibre démographique », dans *L'unité de l'homme. T. 3. Pour une anthropologie fondamentale*, Edgard Morin, Massimo Piattelli-Palmarini (dir.), Paris, 1974, pp. 101-128.

⁷⁵ Giorgio Rumi, « Unità e particolarismi nel progetto Europa », dans *Fondazione Rui. Rivista di Cultura Universitaria*, 1991, 47.

⁷⁶ Andrée Dagorne, Jean-Yves Ottavi, « Gestion des hommes et/ou des hectares ou comment découper un territoire ? Application aux Alpes-Maritimes », dans *Recherches Régionales*, 2004, 172, pp. 1-50.

⁷⁷ Thierry Fabre, « Les territoires de l'appartenance Provence-Méditerranée », dans *La pensée de midi. Revue littéraire et débats d'idées*, 2000, 1.

⁷⁸ Ralph Schor, « La vie culturelle et artistique à Nice au XXe siècle », dans *Nouvelle histoire de Nice*, Alain Ruggiero (dir.), Toulouse, 2006, pp. 311-326.